



Les Echos

de **BOHARS**

N° 389 - Mai 2014

Jeudi 8 mai 2014

23^{eme} édition

5 et 10 km de Bohars



www.10kmdebohars.fr

Courir pour le plaisir

Renseignements : 06 68 13 21 12

Programme

Lutter contre la sclérose en plaques...

- 14h30 Marche de 10-12 km allure libre** - Pas de classement ▶ **4 €** ▶ 10-12 Km
- 15h00 Course Benjamins / Benjamines** - Nés en 2001/2002 ▶ **Gratuit** ▶ 2 km
- 15h25 Course Poussins / Poussines** - Nés en 2003/2004 ▶ **Gratuit** ▶ 1,5 km
- 15h50 Course Mini poussins / Mini poussines** - Nés en 2005/2006 ▶ **Gratuit** ▶ 800 m
- 16h15 Course populaire Open** ouverte à partir de la catégorie « minimes » ▶ **7 € *** ▶ 5 km
- 17h00 Course Les Bout'chous** - Nés en 2007/2008/2009 ▶ **Gratuit** ▶ 400 m
- 17h30 Les 10km de Bohars** - Ouverte à partir de la catégorie « cadets » ▶ **7 € *** ▶ 10 km

Restauration sur place : crêpes, boissons et glaces

* 9 € sur place

Les Semelles de Vent - 10 Km de Bohars

23ème édition - 8 mai 2014

Les Semelles de Vent organisent la 23ème édition des 10 Km de Bohars le 8 mai 2014.

Demandez le programme :

- 14 h 30	Marche (allure libre) Pas de classement	10/12 km
- 15 h 00	Course Benjamins et Benjamines	2 km (gratuit)
- 15 h 25	Course Poussins et Poussines (2003/2004)	1,5 km (gratuit)
- 15 h 50	Course Mini-poussin(e)s (2005/2006)	800 m (gratuit)
- 16 h 15	Course 5 km ouverte à partir des Minimes	5 km (7 €)
- 17 h 00	Course Bout'chous (2007/2008/2009)	400 m (gratuit)
- 17 h 30	10 km de Bohars ouverte à partir des Cadets	10 km (7 €)



Renseignements :

- La marche est organisée par "Les Godillots de Bohars" et la totalité des frais d'inscription (4 € par marcheur) sera versée à l'Association de lutte contre la sclérose en plaques.

- Toutes les épreuves enfants sont gratuites.

- Epreuves 5 et 10 km : Inscription 7 € (9 € sur place). Les dons des coureurs seront également versés à l'Association de lutte contre la sclérose en plaques.

- Inscriptions :

- En ligne sur le site des Semelles de Vent : <http://www.10kmdebohars.fr> Jusqu'au 7 mai à 19 h 30.
- Par courrier jusqu'au samedi 3 mai 2014
- A **Intersport Carrefour** jusqu'au 7 mai 19 h 30
- Sur place le jour de la course (9 €)

Pour la marche et les épreuves enfants, les inscriptions sont prises uniquement sur place à partir de 13 h 30.

La Polynésie s'invite pour animer toute l'après-midi et fera des ateliers pour les enfants.

L'équipe d'organisation tient à remercier chaleureusement la municipalité et les commerçants locaux qui, cette année encore, se sont associés à l'élaboration de cette 23ème édition.

Nous comptons sur votre présence massive pour porter ensemble cette nouvelle édition des "10 km de Bohars".

Pour tout renseignement complémentaire, contact au 06 73 48 37 72

Les infos utiles

Pour la parution de vos articles dans les prochains « échos », merci de bien vouloir nous les transmettre **au plus tard le 12 mai 2014** de préférence par mail à l'adresse suivante :

les-echos@mairie-bohars.fr

HORAIRES ET CONTACTS DE LA MAIRIE

Accueil du lundi au vendredi de **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**, le samedi de **9h00 à 12h00**.

Fermée au public le jeudi après-midi

☎ 02.98.03.59.63

Site Internet : <http://www.mairie-bohars.fr>

En cas d'incident particulier survenant en dehors des heures d'ouverture de la mairie vous pouvez appeler le 06.75.74.19.24

Adresses mail :

- etat-civil@mairie-bohars.fr
- communication@mairie-bohars.fr
- urbanisme@mairie-bohars.fr
- affaires-sociales@mairie-bohars.fr
- secretariat-general@mairie-bohars.fr
- affaires-scolaires@mairie-bohars.fr
- elections@mairie-bohars.fr
- animation-jeunesse@mairie-bohars.fr
- creche@mairie-bohars.fr

SERVICES D'URGENCE

POMPIERS : ☎ 18

MEDECIN DE GARDE : ☎ 02.98.44.55.55
ou le 15 pour les urgences uniquement.

GARDES MÉDICALES :
☎ 02.98.34.16.64 de 8h à 20h

SOS MÉDECIN : ☎ 02.98.34.00.00
En semaine : de 20h à 8h – Le week-end : du samedi 12h au
lundi 8h

GENDARMERIE : ☎ 02.98.07.44.68

E.D.F. DEPANNAGES : ☎ 09 726 750 29

G.D.F. DEPANNAGES : ☎ 02.98.02.02.22

SERVICE EAU : ☎ 08.11.904.905

N° D'URGENCE EUROPEEN : ☎112

DÉCHÈTERIE

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

Tous les jours : 08h30 à 12h30 et 13h30 à 19h30
Le dimanche : 09h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00

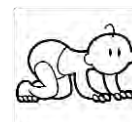
RELAIS POSTE PROXI

Lundi : 15h-19h30
Mardi au samedi : 8h00-12h45 et 15h-19h30

LA MAISON DE L'ENFANCE

- Crèche halte-garderie « Les Bidourig » :
02.98.47.95.37

- Centre de loisirs « familles rurales » :
02.98.47.65.12



- Relais Assistantes Maternelles
Animatrice : Elisabeth MARGE
02.98.07.44.44. Le service du relais est ouvert
le mardi, jeudi et le vendredi matin à Guilers.
le lundi à Bohars au 02.98.01.14.04 de 14h à 16 h..
ram.guilers.bohars@mairie-guilers.fr

CORRESPONDANTS DE PRESSE

➤ **Jean-Paul JOUAN** – Ouest France
06.88.06.21.06
kerouestf@gmail.com



➤ **Jacques BLEUNVEN** – Le Télégramme
06.86.53.11.48
teleg.bohars@laposte.net

CENTRE DE LOISIRS

Ouvert les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h45

Renseignements
02.98.47.65.12



CYBERCOMMUNE

A la Grange :

Mardi : 17h-19h
Mercredi : 11h-12h /15h-18h
Jeudi, vendredi : 16h-19h
Samedi : 13h-15h



☎02.98.47.68.67
cybercommune@bohars.fr

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Période scolaire :	Vacances :
Mardi : 14h30-18h00	Mardi, jeudi et samedi
Mercredi : 10h00-12h00	10h00 à 12h00
Jeudi : 14h30-16h30	Abonnement par an :
Jeudi : 16h30-18h00	-22 € famille
Samedi : 10h00-12h00	-10 € enfant - 12 ans

☎02.98.03.55.53

FOYER DES JEUNES

Horaires d'ouverture :

En période scolaire :

Mercredi : 13h30 – 17h30
Samedi : 13h30 – 17h30

Hors période scolaire :

Du lundi au vendredi : 13h30 - 18h30

☎02.98.03.05.68
06.77.19.92.11

SANTÉ

MEDECINS GENERALISTES

Daniel MESGUEN

21 rue Prosper Salaün

☎ 02.98.47.33.80

Consultations : **sur** rendez-vous, absent le jeudi.

Florence JEZEQUEL

21, rue Prosper Salaün

☎ 02.98.47.00.58

Consultations : **sur** rendez-vous, absente le mercredi.

Rozen TREBAOL

6 rue J.M. Huon de Kermadec

☎ 02.98.47.92.54

Consultations **sans** rendez-vous le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h. **Sur** rendez-vous l'après-midi et le samedi matin. Absente le jeudi.

CABINETS INFIRMIERS

Jean-Michel GUILLOSSOU et Michèle CROCQUEY

4 rue du Kreisker, 7j/7

☎ 02.98.47.55.70 ou 06.81.30.34.56

Caroline PASTOR

11 rue Huon de Kermadec, 7j/7

☎ 02.98.47.56.72

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

Eric L'AFFETER et Carole STRICOT Laurence MINGUY

6 rue Jean Michel Huon de Kermadec

☎ 02.98.47.03.17

PHARMACIE

Martine LAURENT

25 rue Place Prosper Salaün

☎ 02.98.01.11.13

Lundi : 14h00 - 19h30

Du mardi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h-19h30

Samedi : 9h-12h30

PHARMACIES DE GARDE

Pour connaître la pharmacie de garde, merci de bien vouloir composer le 32 37.

Vous serez dirigé vers un répondeur automatique et vous taperez les cinq chiffres de votre code postal pour connaître la pharmacie de service. L'appel sera facturé 34 centimes la minute

DENTISTE

Françoise BRIAND

27 rue Prosper Salaün

☎ 02.98.47.48.47

9h- 12h et 14h-19h

Fermeture le mardi matin et le jeudi.

Le samedi sur rendez-vous.

PODOLOGUE-PEDICURE

MARINE VILLAR

11 rue Huon de Kermadec

Sur rendez-vous au 02.98.28.75.09

SOCIAL

ÉQUIPE SOCIALE

Pour tout rendez-vous avec une assistante sociale du Conseil général du Finistère :
 Contacter le **Centre Départemental d'Action Sociale de Lambézellec (CDAS)**
 Place de Bretagne, rue Pen Ar Pavé à BREST
 au 02 98 03 39 52

A.D.M.R-GUILERS-BOHARS

Aide aux personnes âgées et à la famille.
 Emplois familiaux et garde d'enfants à domicile
 Permanence : 25 rue Abbé de l'Epée à GUILERS
 -rdc gauche- le mardi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00 - Possibilité de rendez-vous.
 Tél/Fax : 02.98.07.69.05



MISSION LOCALE

A Brest, 19 place Napoléon III.
 Accueil et soutien dans le parcours d'insertion pour les jeunes de 16 à 26 ans.
 ☎ 02.98.47.25.53



PACT FINISTERE

Conseils techniques et études de subventions pour l'amélioration de l'habitat pour la personne de 60 ans et plus et l'adaptation du domicile au handicap.

Renseignements : 21 rue Emile Zola à Brest.
 ☎ 02.98.44.85.76

E-mail : pact-arim-brest@wanadoo.fr
 Site web : www.guidehabitat29.com

Etat Civil

NAISSANCES

Mériadec DE KERMENGUY

DÉCÈS

Alexandre BAKHMETEFF, 84 ans
 Nicole BOURRICOT, 76 ans
 Michel LE LIRZIN, 74 ans
 Nady GOMEZ née SENDRA, 89 ans

Marie Yvonne SALAÛN née CABON, 90 ans
 Marie COLAS née MARZIN, 81 ans
 Joëlle LUNVEN née PAUGAM, 59 ans
 Yvonne MARJOUX née COLIN, 84 ans

Permanence des élus

ADJOINTS ET DÉLÉGUÉS

Des modifications pouvant intervenir dans les permanences, pensez à en vérifier l'exactitude.

Samedi 3 mai 2014 : **Gilles LASTENNET**,
 Conseiller municipal délégué aux travaux, à la sécurité, à l'urbanisme et à l'environnement.

Samedi 10 mai 2014 : **Marie-Aude RIOT**,
 Conseillère municipale déléguée à la petite enfance, à la jeunesse et à l'animation.

Samedi 17 mai 2014 : **Claudie KERROS**,
 Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales et aux affaires scolaires.

Samedi 24 mai 2014 : **Jean-Claude KERJEAN**,
 1^{er} adjoint aux travaux, à la sécurité et aux déplacements.

Samedi 31 mai 2014 : **Yves MORVAN**,
 Conseiller municipal délégué aux affaires militaires et aux anciens combattants.

Urbanisme

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- EVENAT Jacques
Clôture
27 rue de Pont Aven
- LAURENT Raoul
Extension de la pharmacie
25 place Prosper Salaün

PERMIS DE DÉMOLIR – DÉMOLITION PARTIELLE

- LE HIR Jean
Dépose de la toiture en ardoises
145 Kerdonval

Communication mairie

CURAGE DE L'ETANG DE KERLEGUER : DEMARRAGE DES TRAVAUX

Suite à l'enquête publique « loi sur l'eau », l'opération de curage de l'étang de Kerleguer et de restructuration du bief a été autorisée. Le début des travaux est prévu à partir du 12 mai. Les sédiments seront récupérés par simple pompage puis asséchés sur une plateforme provisoire attenante. Après 3-4 mois de séchage, ils seront acheminés sur le site du Spernot, par le sud-est, côté Brest, pour être ensuite étalés sur l'ancienne décharge. Le suivi de chantier est assuré par la D. Voirie de Brest métropole océane et par Eau du Ponant.

LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES CHOUCAS DES TOURS

Une récente étude a montré que 85 % des choucas du Finistère nichent dans les cheminées.

Une des actions ralentissant le développement de cette espèce est la généralisation de la pose de grillages sur les cheminées, afin lutter contre l'expansion, et le risque d'empêcher une évacuation satisfaisante des fumées et d'entraîner ainsi des risques sanitaires ou de départ d'incendie. Nous remercions les personnes concernées à mettre en place ces grillages à l'issue de l'actuelle période de nidification. Nous vous rappelons que cette opération pouvant se révéler dangereuse, il est prudent de faire appel aux services de couvreurs ou antennistes.



CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Avant les vacances, pensez à vérifier la date de validité de votre carte d'identité. Si vous ou vos enfants devez prendre l'avion, il est indispensable que votre carte nationale d'identité soit à jour. Les délais d'obtention des cartes d'identité étant rallongés (6 à 8 semaines), il est recommandé de ne pas attendre pour faire une demande en prévision des examens ou des vacances.

-Pièces à fournir pour un renouvellement : 2 photos d'identité aux normes en vigueur, un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture EDF, facture d'eau, facture tel. fixe ou portable, avis d'impôt), connaître date et lieu de naissance de vos parents, le livret de famille pour la mention épouse ou veuve.

-Pour les mineurs : prévoir en plus le livret de famille et si c'est une première demande, un extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois.

-En cas de perte ou de vol : prévoir en plus un extrait d'acte de naissance délivré depuis moins de 3 mois, Un timbre fiscal de 25€.

Les passeports se font en Mairie principale et annexes de Brest.

Pour toute information, contacter la mairie de Bohars au 02 98 03 59 63 ou sur le site service-public.fr

INTERDICTION DU BRULAGE A L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, le **plan particules** prévoit une communication adéquate et une circulaire sur le sujet du brûlage à l'air libre.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie.

Il convient de rappeler le principe général d'interdiction de brûlage de tels déchets.

Des solutions existent : elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets.

La circulaire évoquée ci-dessus rappelle donc les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Pour la consulter : **BO MEDDTL - Circulaire - 2011-11-18 – NOR : DEVR1115467C**

www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_brulage_a_lair_libre_des_dechets_verts.pdf

BRUITS DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

L'arrêté n° 2012 -0244 du 1^{er} mars 2012 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département du Finistère, précise en son article n° 19 les dispositions suivantes :

« Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables de 08h30 à 19h30**
- **Les samedis de 09h00 à 19h00**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le maire s'il s'avère que les travaux considérés sont effectués en dehors des heures et jours autorisés. »

CHIENS EN DIVAGATION

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Article L211-23

- Modifié par [Loi n°2005-157 du 23 février 2005 - art. 125 JORF 24 février 2005](#)
- Modifié par [Loi n°2005-157 du 23 février 2005 - art. 156 JORF 24 février 2005](#)

Site LEGIFRANCE. Gouv

LA NOUVELLE EQUIPE MUNICIPALE

















**Monsieur le Maire Armel
GOURVIL**
Vice-Président B.M.O



Les adjoints au Maire

	Jean-Claude KERJEAN 1 ^{er} adjoint Travaux, Sécurité, Déplacements		Chantal CHICAULT 2 ^{ème} adjoint Communication, Sports, Vie associative		Gérard FLOURY 3 ^{ème} adjoint Urbanisme, Environnement
	Jean-Jacques LOUARN 4 ^{ème} adjoint Affaires scolaires, Petite enfance, Jeunesse		Pascale ALBERT 5 ^{ème} adjoint Affaires sociales, Animation		Sylvaine LAOT 6 ^{ème} adjoint Finances

Les conseillers municipaux

	Yves MORVAN Conseiller municipal délégué aux affaires de Défense Nationale		Maurice JOLY		Gilles LASTENNET Conseiller municipal délégué aux travaux, à la sécurité, à l'urbanisme et à l'environnement
	Bruno DUTERTRE		Jean-Yves TREBAOL		Marie-Aude RIOT Conseillère communautaire Conseillère municipale déléguée à la petite enfance, à la jeunesse et à l'animation
	Claudie KERROS Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales et aux affaires scolaires		Hélène COUTHON- GOURVES		Marie-Renée EUGENIE
	Yannick GUIZIOU		Géraldine LE COCQUEN		Anne LE HIR
	Joël VIGNER		Bernard GELEBART		Gabrielle HEMERY
			Céline KERHUEL		

LES DIFFERENTES COMMISSIONS

<p style="text-align: center;">COMMISSION TRAVAUX - SECURITE - DEPLACEMENTS</p>	<p style="text-align: center;">COMMISSION URBANISME - ENVIRONNEMENT</p>	<p style="text-align: center;">COMMISSION SPORTS – VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION</p>
<p>Jean-Claude KERJEAN</p> <p>Gérard FLOURY Maurice JOLY Gilles LASTENNET Bruno DUTERTRE Jean-Yves TREBAOL Marie-Aude RIOT Yannick GUIZIOU Joël VIGNER Bernard GELEBART</p>	<p style="text-align: center;">Gérard FLOURY</p> <p>Jean-Claude KERJEAN Chantal CHICAULT Maurice JOLY Gilles LASTENNET Bruno DUTERTRE Jean-Yves TREBAOL Hélène COUTHON- GOURVES Joël VIGNER Bernard GELEBART</p>	<p style="text-align: center;">Chantal CHICAULT</p> <p>Gérard FLOURY Pascale ALBERT Yves MORVAN Bruno DUTERTRE Marie-Aude RIOT Claudie KERROS Anne LE HIR Bernard GELEBART Gabrielle HEMERY</p>
<p style="text-align: center;">COMMISSION FINANCES - PERSONNEL - ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE</p>	<p style="text-align: center;">COMMISSION AFFAIRES SOCIALES</p>	<p style="text-align: center;">COMMISSION ANIMATION</p>
<p style="text-align: center;">Sylvaine LAOT</p> <p>Jean-Claude KERJEAN Chantal CHICAULT Gérard FLOURY Yves MORVAN Maurice JOLY Jean-Yves TREBAOL Géraldine LE COCQUEN Joël VIGNER Gabrielle HEMERY</p>	<p style="text-align: center;">Pascale ALBERT</p> <p>Yves MORVAN Marie-Aude RIOT Claudie KERROS Hélène COUTHON- GOURVES Marie-Renée EUGENIE Yannick GUIZIOU Anne LE HIR Bernard GELEBART Céline KERHUEL</p>	<p style="text-align: center;">Pascale ALBERT</p> <p>Yves MORVAN Marie-Aude RIOT Claudie KERROS Hélène COUTHON- GOURVES Marie-Renée EUGENIE Yannick GUIZIOU Anne LE HIR Joël VIGNER Gabrielle HEMERY</p>
	<p style="text-align: center;">COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - AFFAIRES SCOLAIRES</p> <p style="text-align: center;">Jean-Jacques LOUARN</p> <p>Pascale ALBERT Marie-Aude RIOT Claudie KERROS Hélène COUTHON- GOURVES Marie-Renée EUGENIE Géraldine LE COCQUEN Anne LE HIR Joël VIGNER Céline KERHUEL</p>	

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2014

Le Conseil municipal de Bohars s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, le Jeudi 10 avril 2014, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Étaient présents : Pascale ALBERT, Chantal CHICAULT, Hélène COUTHON-GOURVES, Bruno DUTERTRE, Marie-Renée EUGENIE, Gérard FLOURY, Armel GOURVIL, Yannick GUIZIOU, Gabrielle HEMERY, Maurice JOLY, Céline KERHUEL, Jean-Claude KERJEAN, Claudie KERROS, Sylvaine LAOT, Gilles LASTENET, Géraldine LE COCQUEN, Anne LE HIR, Jean-Jacques LOUARN, Marie-Aude RIOT, Joël VIGNER, Jean-Yves TREBAOL (arrivé à 19 H 10).

Étaient absents et représentés : Yves MORVAN a donné pouvoir à Chantal CHICAULT, Bernard GELEBART a donné pouvoir à Céline KERHUEL.

Assistaient également à la réunion : François LEROY, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : Céline KERHUEL.

La séance est ouverte à 19 H 05.

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

1 – INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE FONCTIONS ACCORDEES PAR LE MAIRE

L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal.

Le Maire conserve malgré tout ses pouvoirs en la matière et dispose d'une grande liberté, notamment celle de se substituer à son délégué.

Par arrêté municipal en date du 2 avril 2014, Monsieur le Maire a délégué à ses 6 adjoints et à 4 conseillers municipaux un certain nombre de fonctions :

- Monsieur Jean-Claude KERJEAN – 1^{er} adjoint : Fonctions liées aux travaux, à la sécurité et aux déplacements,
- Madame Chantal CHICAULT – 2^{ème} adjoint : Fonctions liées à la communication, au sport et à la vie associative,
- Monsieur Gérard FLOURY – 3^{ème} adjoint : Fonctions liées à l'urbanisme et à l'environnement,
- Monsieur Jean-Jacques LOUARN – 4^{ème} adjoint : Fonctions liées aux affaires scolaires, la petite enfance et la jeunesse,
- Madame Pascale ALBERT – 5^{ème} adjoint : Fonctions liées aux affaires sociales et à l'animation,
- Madame Sylvaine LAOT – 6^{ème} adjoint : Fonctions liées aux finances,
- Monsieur Yves MORVAN – Conseiller municipal délégué – Fonctions liées aux affaires militaires et aux anciens combattants.
- Monsieur Gilles LASTENNET – Conseiller municipal délégué : Fonctions liées aux travaux, à l'urbanisme, à la sécurité et à l'environnement,
- Madame Claudie KERROS – Conseillère municipale déléguée – Fonctions liées aux affaires sociales et aux affaires scolaires,
- Madame Marie-Aude RIOT – Conseillère municipale déléguée – Fonctions liées à la petite enfance, à la jeunesse et à l'animation,

2 – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Le Maire informe l'assemblée qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. La population à prendre en compte pour le calcul de l'enveloppe globale est la population totale du dernier recensement, soit, pour la commune de Bohars, 3 554 habitants.

Dans la limite de cette enveloppe financière, les indemnités de fonction allouées sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (indice 1015).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer au Maire, aux six adjoints au Maire ainsi qu'aux quatre conseillers municipaux délégués, des indemnités de fonction, conformément à la réglementation en vigueur,
- DECIDE que l'enveloppe financière globale des indemnités de fonction sera égale au cumul des indemnités suivantes :
 - Indemnité du maire : 55% de l'indice brut 1015,
 - Indemnité des adjoints : Produit de 22 % de l'indice brut 1015 x 6 adjoints au Maire,
- FIXE le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie ci-dessus, aux taux suivants :

Maire	: 50.94 % de l'indice 1015 ;
Adjoint	: 19.72 % de l'indice brut 1015 ;
Conseillers délégués	: 4.42 % de l'indice brut 1015 ;

Ces indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires. Cette délibération sera valable pour toute la durée du mandat et prendra effet à compter du 3 avril 2014, date à laquelle les arrêtés portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués sont exécutoires.

3 – FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Ces commissions n'ont pas de compétence décisionnaire. Elles examinent les affaires et émettent de simples avis ou formulent des propositions au conseil municipal qui n'est pas lié par leurs travaux préparatoires.

Il est également précisé que ces commissions municipales sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer les 7 commissions municipales suivantes :

- Commission Finances – Personnel – Administration Générale - Intercommunalité
 - Commission Urbanisme – Environnement
 - Commission Travaux – Sécurité – Déplacements
 - Commission Sports – Vie Associative - Communication
 - Commission Affaires sociales
 - Commission Animation
 - Commission Enfance – Jeunesse - Affaires scolaires
- FIXE le nombre des membres de chacune de ces commissions municipales à 10 (dix), le Maire, Président de droit n'étant pas compté dans ce chiffre,
- RAPPELLE que la désignation du vice-président de ces commissions municipales aura lieu au cours de la première réunion qui devra se tenir dans les huit jours suivant leur constitution,
- DECIDE d'adopter le scrutin public pour ces désignations, une seule liste de candidats ayant été présentée pour chaque commission

Le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation des membres de chacune des commissions municipales (un vote ayant lieu pour chaque commission) :

Commission Finances – Personnel – Administration Générale – Intercommunalité :

Sont élus à l'unanimité : Mme Sylvaine LAOT, M. Jean-Claude KERJEAN, Mme Chantal CHICAULT, M. Gérard FLOURY, M. Yves MORVAN, M. Maurice JOLY, M. Jean-Yves TREBAOL, M. Géraldine LE COCQUEN, M. Joël VIGNER, M. Gabrielle HEMERY.

Commission Urbanisme – Environnement :

Sont élus à l'unanimité : M. Gérard FLOURY, M. Jean-Claude KERJEAN, Mme Chantal CHICAULT, M. Maurice JOLY, M. Gilles LASTENNET, M. Bruno DUTERTRE, M. Jean-Yves TREBAOL, M. Hélène COUTHON-GOURVES, M. Joël VIGNER, M. Bernard GELEBART.

Commission Travaux – Sécurité – Déplacements :

Sont élus à l'unanimité : M. Jean-Claude KERJEAN, M. Gérard FLOURY, M. Maurice JOLY, M. Gilles LASTENNET, M. Bruno DUTERTRE, M. Jean-Yves TREBAOL, Mme Marie-Aude RIOT, M. Yannick GUIZIOU, M. Joël VIGNER, M. Bernard GELEBART.

Commission Sports – Vie Associative – Communication :

Sont élus à l'unanimité : Mme Chantal CHICAULT, M. Gérard FLOURY, Mme Pascale ALBERT, M. Yves MORVAN, M. Bruno DUTERTRE, Mme Marie-Aude RIOT, Mme Claudie KERROS, Mme Anne LE HIR, M. Bernard GELEBART, Mme Gabrielle HEMERY.

Commission Affaires sociales :

Sont élus à l'unanimité : Mme Pascale ALBERT, M. Yves MORVAN, Mme Marie-Aude RIOT, Mme Claudie KERROS, Mme Hélène COUTHON-GOURVES, Mme Marie-Renée EUGENIE, M. Yannick GUIZIOU, Mme Anne LE HIR, M. Bernard GELEBART, Mme Céline KERHUEL.

Commission Animation : **Sont élus à l'unanimité :** Mme Pascale ALBERT, M. Yves MORVAN, Mme Marie-Aude RIOT, Mme Claudie KERROS, Mme Hélène COUTHON-GOURVES, Mme Marie-Renée EUGENIE, M. Yannick GUIZIOU, Mme Anne LE HIR, M. Joël VIGNER, Mme Gabrielle HEMERY.

Commission Enfance – Jeunesse - Affaires scolaires :

Sont élus à l'unanimité : M. Jean-Jacques LOUARN, Mme Pascale ALBERT, Mme Marie-Aude RIOT, Mme Claudie KERROS, Mme Hélène COUTHON-GOURVES, Mme Marie-Renée EUGENIE, Mme Géraldine LE COCQUEN, Mme Anne LE HIR, M. Joël VIGNER, Mme Céline KERHUEL.

4 – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un certain nombre d'attributions limitativement énumérées peuvent être confiées au Maire par le Conseil Municipal.

Afin de faciliter la bonne administration de la commune et notamment de réduire les délais relatifs aux prises de décisions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier au Maire, pour la durée de son mandat, les délégations de compétences suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- Procéder, sur la base d'un montant maximum de 400 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et passer à cet effet les actes nécessaires, après avis de la commission des Finances et mise en concurrence des différents organismes bancaires ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés suivant la procédure adaptée prévue aux articles 28 à 30 du Code des Marchés Publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 400 000 € et après avis de la commission des Finances.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte des décisions prises en vertu de ces délégations à chacune des réunions du Conseil Municipal.

5 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal, administré par un conseil d'administration présidé par le Maire. Il dispose d'une personnalité juridique propre.

Il comprend, en nombre égal, des membres élus par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle que le nombre total maximum est de seize membres et le nombre total minimum est de huit membres (non compris le Maire qui est président de droit).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 10 (dix), le Maire, Président de droit n'étant pas compté dans ce chiffre

Le Conseil Municipal procède ensuite, via un vote à bulletin secret, à l'élection de cinq membres parmi les conseillers municipaux :

Après appel à candidatures, une seule liste de candidats est présentée.

Sont élues à l'unanimité : Mme Pascale ALBERT, Mme Claudie KERROS, Mme Hélène COUTHON-GOURVES, Mme Anne LE HIR, Mme Céline KERHUEL.

6 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'article 22 du Code des Marchés Publics précise qu'une commission d'appel d'offres à caractère permanent est constituée dans chaque collectivité territoriale. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres est composée du Maire ou de son représentant, président, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidatures, une seule liste de candidats est présentée.

Le Conseil Municipal procède, via un vote à bulletin secret, à l'élection des membres appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : M. Jean-Claude KERJEAN, Mme Sylvaine LAOT, M. Maurice JOLY, Mme Géraldine LE COCQUEN, M. Joël VIGNER.

Suppléants : Mme Chantal CHICAULT, M. Gérard FLOURY, M. Yves MORVAN, M. Gilles LASTENNET, Mme Gabrielle HEMERY.

7 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERS ORGANISMES ET SYNDICATS

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES POMPES FUNEBRES DES COMMUNES ASSOCIEES (PFCA)

La commune de Bohars est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Pompes Funèbres des Communes Associées. Celui-ci est administré par un Comité Syndical de 30 membres titulaires et de 30 membres suppléants désignés par les 14 communes adhérentes au syndicat.

Ce Syndicat a pour objet :

- La gestion du service extérieur des Pompes Funèbres,
 - La création et la gestion de toute activité ou tout équipement lié au secteur funéraire et, à ce titre, il est chargé des investissements qui concernent les trois centres funéraires dont il est propriétaire (celui du Vern à Brest, celui de Saint Ernel à Landerneau et celui du Languis à Plouarzel).
- L'exploitation de ces équipements est confiée à un prestataire extérieur après procédure de délégation de service public.

Conformément aux derniers statuts approuvés par l'arrêté préfectoral n°2011/302 du 1^{er} mars 2011, la commune de Bohars doit désigner un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

Titulaire : M. Maurice JOLY

Suppléant : M. Bruno DUTERTRE

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Le Conseil d'établissement de la Maison de l'Enfance est un organisme à l'intérieur duquel sont débattues toutes les questions touchant à la vie de l'établissement. Il est également une instance de propositions et d'orientations envers la municipalité concernant cet établissement.

Doté d'un règlement de fonctionnement, il n'a qu'un rôle consultatif, le Conseil Municipal demeurant souverain dans ses décisions concernant la Maison de l'Enfance.

Invité à désigner les 4 conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison de l'Enfance avec le Maire et les Adjointes concernés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes : Mme Marie-Aude RIOT, Mme Géraldine LE COCQUEN, Mme Anne LE HIR, Mme Céline KERHUEL.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Les statuts de l'école de musique prévoient la présence de trois membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes : Mme Chantal CHICAULT, Mme Marie-Aude RIOT, Mme Gabrielle HEMERY.

8 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant « Défense » parmi les membres du Conseil Municipal.

Les correspondants « Défense » sont chargés d'entretenir le lien entre la défense et les citoyens. Ils remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Yves MORVAN pour assurer les fonctions de correspondant « Défense ».

9 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à chaque commune de procéder à la désignation d'un correspondant « Sécurité Routière » parmi les membres du Conseil Municipal.

Le rôle de cet élu référent consiste principalement à être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière », diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune, animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune, mobiliser les acteurs locaux, participer au réseau des élus référents « sécurité routière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Claude KERJEAN pour assurer les fonctions de correspondant « Sécurité Routière ».

La séance est levée à 20 H 10.

ÉCOLE PUBLIQUE



L'école maternelle voyage dans le temps

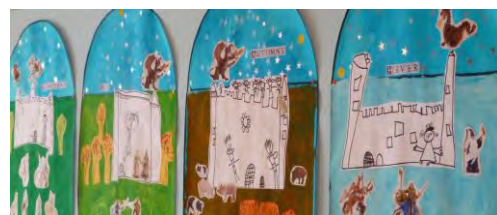
Oyez, oyez ! Gentes dames et Messires de Bohars !

Depuis janvier les enfants de l'école maternelle vivent à l'heure du Moyen Âge. A l'aide de nombreux documentaires, ils ont étudié le château fort et la vie des seigneurs et des paysans. Ils ont réalisé un abécédaire du vocabulaire du Moyen Âge. Ils savent ce qu'est un umbo et un ysopet, ce que veut dire bersailler grâce à Margot

Falhon notre championne de France de tir à l'arc. Ils connaissent les légendes de Tristan et Iseult, du roi Arthur et de Saint-George et le dragon.

Ils ont fabriqué un calendrier sur le modèle de celui des « Très Riches Heures du Duc de Berry ».

En danse, ils s'essaient à chorégraphier les gestes médiévaux...les semailles, le tournoi, la révérence, l'adoubement...

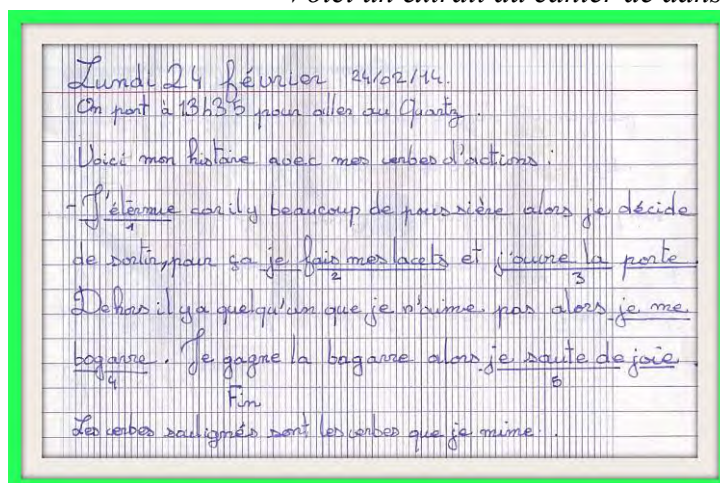


Des nouvelles fraîches des CM2

Dans le cadre du festival Entrendanse, l'association Escabelle et le Quartz ont proposé aux élèves de CM2 de Katell Belbeoch ainsi qu'à des élèves volontaires de 6^{ème} et 5^{ème} du collège Penn ar Chleuz un travail chorégraphique à partir de la pièce « Jours étranges » de Dominique Bagouet.

Cette découverte artistique est guidée par 2 artistes chorégraphes : Catherine Le Grand et Anne-Karine Lescop. Une présentation au public de cette traversée artistique sera jouée au Mac Orlan, le mercredi 14 mai à 19h30 dans le cadre d'une séance du festival Entrendanse. **Venez Nombreux !!!**

Voici un extrait du cahier de danse d'une élève de CM2.



L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique de Bohars vous invite à :

un **Thé Dansant**
Animé par **Stellio**
Le dimanche 18 mai 2014

de 14h à 19h

Espace **Rez Valan**

Entrée + goûter : 8 euros
Réservations au 06 08 17 62 61



ÉCOLE NOTRE DAME DE LOURDES



Permis piéton

Le 18 février, deux gendarmes de la brigade de Guilers sont venus en classe expliquer aux élèves de CE2 le comportement à adopter quant aux règles de sécurité du piéton. Ils leur ont remis, à l'issue de leur intervention, un petit livret et un DVD à visionner. Les enfants, soucieux de réussir leur examen, ont étudié son contenu. Le 7 avril, ils ont répondu aux questions à choix multiples et se sont vus remettre, à leur grande joie, le précieux document certifiant leur réussite. Il faudra maintenant ne pas oublier de mettre en pratique tout ce qu'ils ont appris !

Les CE et CM à la rivière

Après avoir étudié le mode de vie des papillons et libellules en classe en début d'année, les élèves de CE et CM se sont rendus à la rivière afin d'observer les petites bêtes qui y vivent, guidés par des animateurs de Bretagne Vivante. La pêche a été bonne puisque les enfants ont trouvé des larves de libellules, demoiselles, éphémères, phryganes... Après observation et dessin, ces petites bêtes ont été relâchées dans l'eau. La troisième sortie prévue en mai permettra aux élèves d'observer les spécimens adultes dans leur environnement.



Des clips et des classes

Depuis quelques semaines, les élèves de PS, PS-MS et CM1 préparent un film d'animation au sein de leur classe. Création d'un storyboard, confection des décors et prise de vues avec les tablettes numériques sont au programme. Ces trois films, ainsi que ceux de onze autres classes du Finistère, seront projetés en présence des enfants le vendredi 6 juin au cinéma Even de Lesneven.

Inscriptions pour l'année scolaire 2014-2015

La directrice se tient à la disposition des familles pour les inscriptions. Les enfants nés en 2011 et 2012 peuvent être inscrits dès à présent. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'école et laisser un message avec vos coordonnées au 02-98-03-59-27 ou à notre.dame.de.lourdes.bohars@wanadoo.fr
Permanences au bureau le vendredi.

Vie associative

VGAB

Groupement Bohars - Gouesnou Section Féminine

Bonjour les filles !

Les clubs de football de Bohars et Gouesnou montent une section féminine, dès la saison 2014-2015, lors de la création du groupement Bohars-Gouesnou, et nous sommes à la recherche de renforts. Alors si vous êtes âgées de 7 à 13 ans et que vous êtes motivées à l'idée de faire du sport, de s'entretenir, de s'amuser entre filles, n'hésitez plus !

Joueuses débutantes ou confirmées, toutes seront acceptées !

Je vous propose de nous réunir les mercredis 21 et 28 mai à partir de 16h à Bohars au terrain Mathieu Pellen (synthétique) pour participer à la découverte de ce sport qui n'est pas réservé qu'aux garçons !

Vous pouvez me contacter au : 06 03 60 51 89 ou 02 98 07 43 50 ou bruno.gueneugues@sfr.fr

Toutes les filles intéressées par la pratique du ballon rond sont donc les bienvenues, qu'elles soient débutantes ou confirmées ! Nous vous invitons chaleureusement à venir essayer la pratique du football les mercredis programmés, les indécises pourront alors faire leur choix.

Vous espérant nombreuses,

*Bruno Guéneuguès,
Educateur sportif à la VGA Bohars*

GODILLOTS DE BOHARS



Programme : mai 2014



Mardi 6 : Aber-Ildut *Covoiturage* : 2 €
Rendez-vous 13h30 parking du Kreisker
Départ du parking Pont Reun

Mardi 13 : Bohars
Rendez-vous à 14h au parking du Kreisker

Mardi 20 : Bohars
Rendez-vous à 14h au parking du Kreisker

Mardi 22 : Plouguerneau *Covoiturage* : 2 €
Rendez-vous 13h30 parking du Kreisker
Départ parking du Corréjou

Mardi 27 : Bohars
Rendez-vous à 14h au parking du Kreisker

Jeudi 1^{er} : Férié

Jeudi 8 : Bohars
Semelles de Vent

Jeudi 15 : Saint Gonvel Penfoul *Covoiturage* : 2 €
Rendez-vous 13h30 parking du Kreisker
Départ 14h parking de Penfoul Landunvez

Jeudi 22 : Saint Mathieu *Covoiturage* : 2 €
Rendez-vous 13h30 au parking du Kreisker
Départ 14h du parking abbaye de St Mathieu

Jeudi 29 : Férié Ascension

Chaque dimanche : Rendez-vous à 8h30 à la Grange.
06 84 55 15 75 ou 02 98 03 63 73 email : godillots.bohars@gmail.com

CLUB CYCLOTOURISTE

Programme chargé

Après le séjour à Trégastel, où les vététistes, rejoints par les routiers ont pu apprécier les chemins de la côte de granit rose, le Club Cyclotouriste aura un mois de mai chargé : la randonnée des pompiers contre la mucoviscidose le 8 mai et la Chouette Guilérienne fin mai. Si la météo favorable se maintient les programmes hebdomadaires du samedi, du dimanche et du mardi, ainsi que les sorties mensuelles à la journée affineront la forme tout en maintenant la convivialité.



Tous ces programmes sont accessibles sur le site web du Club :
www.cycloclubbohars.org

AL COMPAS DEL CORAZON

Al Compas del Corazon à l'heure d'été !

Changement d'horaire pour les milongas du dimanche soir au Patronage Laïque de la Cavale Blanche qui vont commencer à 19 h au lieu de 18 h pour permettre aux danseurs de profiter au maximum du beau temps avant d'aller danser pour terminer le weekend.

Quartiers d'été avec les milongas organisées au port du Tinduff à Plougastel Daoulas. Danser dehors au bord de la mer à partir de 15 h et finir la journée en partageant un asado (barbecue), quoi de plus convivial ! Les milongas auront lieu les 28 mai, 15 et 29 juin.

Pour davantage d'informations, allez sur notre site alcompasdelcorazon.com

LOISIRS ET DÉTENTE

Notre sortie mensuelle du mois de Mars nous a conduits jusqu'à Plouégat-Moysan, à la frontière nord-est de notre département avec les Côtes d'Armor, et 51 adhérents ou amis ont participé à cette excursion.

En cours de route nous avons fait un arrêt à Morlaix pour une promenade pédestre dans cette jolie cité de caractère. Nous y avons encore admiré son impressionnant viaduc, ses ruelles et venelles bordées de maisons anciennes ou de belles demeures à encorbellement et à pans de bois, ses beaux édifices religieux et de nombreux... petits magasins attrayants.

Après le déjeuner pris dans le cadre d'une ferme-auberge de la campagne trégoroise, nous avons repris le car pour une visite de l'éco-musée de Plouigneau. Dans les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole, nous avons découvert, ou redécouvert pour bon nombre d'entre nous, les métiers d'autrefois : laboureur, sabotier, forgeron, cordonnier, menuisier... L'ambiance d'une épicerie, l'intérieur d'une habitation, d'une école... Un espace couvert important (plus de 1500 m²) est réservé aux outils et machines utilisés par nos anciens. Nous avons ainsi passé près de 2 heures à l'écoute d'un guide expérimenté nous fournissant des démonstrations à l'appui, et particulièrement intéressant. Une météo printanière a complété la qualité de cette excellente journée.

Après l'excursion au Zoo de Pont-Scorff en avril nous avons retenu la date du mercredi 21 pour la sortie du mois de mai.

ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BOHARS

Section YOGA

Des cours dédiés à la pratique de la relaxation et d'exercices très doux sont proposés par les professeurs de Yoga de l'association. La durée des séances serait d'une heure. Bien entendu les cours existants continueront de fonctionner.

Afin de réserver des créneaux horaires pour la rentrée prochaine, les personnes intéressées par cette nouvelle activité, sont invitées à contacter :

Elisa Corre - tél : 02 98 03 53 08 - mail : elisa.yoga2@orange.fr

CHORALE "AUX QUATRE VENTS"

Dans le cadre des célébrations du centenaire de la guerre 1914-1918, l'association "**Aux Marins**", présidée par l'amiral Pierre Léaustic qui gère également le cénotaphe de la pointe Saint-Mathieu a mis au point un projet pour célébrer en particulier les marins-pêcheurs qui ont péri en mer en faisant leur métier qui était de nourrir la population.

La chorale participe avec plaisir à ce projet en donnant un concert avec la participation de Maxime Piolot :



le vendredi 30 mai à 18h30

ÉGLISE DE PLOUGONVELIN

LES ARCHERS DE BOHARS

Berthin, le président apprécie l'ambiance et le dynamisme qui règnent au sein du club qui comptabilise cette année 57 archers (35 % de jeunes).

Cet hiver, Philippe Payet, Michel Beaugeois et Camille Pondaven ont participé à plusieurs concours en salle dans la région.

Au mois de mars, les jeunes archers du club ont dévoilé leurs talents lors de la rencontre amicale avec les archers de Saint Renan sous l'œil attentif de leurs coachs du samedi matin. Nathan Le Roux termine à la 1^{ère} place, Solenn Perrot obtient la 3^{ème} place.

Début avril, 12 archers ont participé au championnat du Finistère 3 D dans le splendide parc du château de Kernevez à Saint Pol de Léon. Le club a obtenu 9 médailles dont 4 or ! (Mélanie Kerboul 13ans, Glenn Le Moigne 15ans, Grégory Paillard et Margot Falhon).

En mai, Margot participera au championnat de France par équipe en Provence avec l'équipe de Bretagne

Le 1^{er} juin, le club organise son concours sur cible 3 D (tir en extérieur, dans les bois sur cibles animalières en mousse).

VERGERS DU LANNOC

Venez découvrir le verger associatif du Lannoc à Bohars Penfeld **le samedi 17 mai 2014**, où chacun pourra sortir sa plus belle nappe et son panier pour un pique-nique champêtre et familial.

- Dès 16h – Entretien du verger
- A partir de 18h30 – Pique-nique champêtre

Accès libre

Contact pour info : Joël Gourmel, président de l'association au 02 98 47 38 13

Festival « Ia Orana »
Programme Scolaire de la semaine culturelle du lundi 19 au dimanche 25 Mai 2014

	Ecole Publique	Ecole Privée	Lieu
 Lundi 19 Mai	Collier de coquillages 9h-12h : MS et GS Par Géraldine and Co		<i>Ecoles</i>
	Fleur de Tiaré en pâte Fimo et en mousse 13h30-15h : CE1 Par Géraldine and Co	Fleur de Tiaré en pâte Fimo et en mousse 15h-16h30 : CE1-CE2 Par Géraldine and Co	<i>Salle Marshall</i>
 Mardi 20 Mai	Initiation Danses Polynésiennes 13h30-15h : Maternelles et CP. 2 x 45 mn. Par Alizée et Laurence de Vahine Oviri	Initiation Danses Polynésiennes 15h-16h30 : Maternelles 2 x 45 mn. Par Alizée et Laurence de Vahine Oviri	<i>Ecoles et Foyer Communal</i>
	Comptines 9h-12h : Maternelles et CP, Par Nana de Vahine Oviri	Collier de coquillages 9h-12h : MS et GS Par Géraldine and Co 15h-16h30 : CM1 Par Géraldine and Co	<i>Ecoles</i>
		Couronne de Fleurs artificielles 13h30-15h : GS Par Géraldine and Co	<i>Ecoles</i>
Jeudi 22 Mai	Atelier de Sable du Pacifique 9h-10h30 : CE2 10h30-12h : CM1 Par Jenny	Atelier de Sable du Pacifique 13h30-15h : CM2 Par Jenny	<i>Salle de Conseil Municipal</i>
Vendredi 23 Mai 	Découverte de fruits 10h30-11h30 : Maternelles	Découverte de fruits 9h-10h30 : Maternelles	<i>Salle Marshall</i>
	Composition Centre de Table 9h-10h30 : CE2-CM2 Par Amitiés Florales	Composition Centre de Table 10h30-12h : CM2 Par Amitiés Florales	<i>Foyer Communal</i>
	Historique Musical 13h30-15h : Ecole Publique dont CM2 Par Kanaky Vibes	Historique Musical 15h-16h30 : Ecole Privée dont CP et CE1-CE2 Par Kanaky Vibes	<i>Place Kernevez (derrière la Grange)</i>

Tous les détails du festival se trouvent dans le document joint ou sur le site www.mairie-bohars.fr

MENU DU REPAS DE CLÔTURE :

- 🍷 Poulet au « Soyou »
- 🍷 Riz et petits légumes
- 🍷 Salade de fruits

REPAS POLYNESIEN Du dimanche 25 mai à 12h

Coupon – réponse (à remettre à la mairie accompagné du règlement par chèque bancaire à l'ordre du trésor public) ou 06.76.45.71.97 ou par email à rozvalan@mairie-bohars.fr

- NOM/Prénom :
 - Téléphone :
 - Nombre de places : adultes (..... x 11,80 €)
 - enfants moins de 12 ans (..... x 6,70 €) **Total :**
- Payable à l'ordre du Trésor Public

Initiation à la boxe-Thai

par Ielö Siapo Page
 Quadruple Championne du Monde de Boxe-Thaïlandaise
 Avec le Muay Thai de Milizac :
 Mercredi 21 Mai de 14h à 17h au Foyer Communal
 14h-15h30 : 10-13 ans
 15h30-17h : 13 ans et +
Gratuit

En bref et en vrac

Nouveaux horaires PROXI à partir du 2 mai 2014 :

Lundi : 15h -19h30

Mardi au samedi : 8h00-12h45 et 15h-19h30

Dimanche : 8h30 - 12h45

- A vendre sur Bohars, à proximité du bourg et des bus, maison individuelle sur 2 200 m², salon, séjour, 5 chambres.
06.81.38.13.69. ou 02.98.84.09.52.
- Vincent vous propose ses services de dépannage/assistance informatique sur Bohars, Brest et toutes communes environnantes. Chèques emploi-service acceptés.
06 20 85 65 21
- Habitant Bohars, je propose mes services pour l'entretien de votre jardin, tonte gazon, plantations, bâche, talus, haie, scarification, petit élagage.
Travail sérieux, possède tout le matériel, paiement en chèque emploi service universel.
Stéphane LEON
☎06 86 92 89 74 ou 02 98 03 70 15

Vide-jardin vide-grenier

BOHARS

SAMEDI 24 MAI 2014

LIEU : Centre René FORTIN BOHARS 

Organisé par l'AGBO BOHARS 
(à l'intérieur de l'établissement si mauvais temps)

Accueil des exposants à partir de 8H00
Ouverture au public de 10H00 à 17H00
Entrée : gratuite
Cafétéria : crêpes, gâteaux, boissons

Les inscriptions seront à valider **pour le 19 MAI**
Contact : Yveline EVEN
Centre René FORTIN Lez Huel – 29820 BOHARS
tél : 02 98 01 52 75 ou 02 98 01 50 66 de 9h00 à 17h00
Mail : yveline.even@chu-brest.fr

REGLEMENT (toute réservation non réglée ne sera pas retenue)

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur ,un règlement a été défini..Le non-respect de celui-ci entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant .

- Cette manifestation s'adresse aux particuliers ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- Seuls pourront exposer ceux qui auront fait parvenir le bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement aux organisateurs pour le **19 MAI 2014**
- L'AGBO et le CRF établissent le plan de la manifestation et effectuent la répartition des emplacements.
- L'accueil des exposants aura lieu de 8H00 à 9H30 .
- Les exposants s'engagent à recevoir le public à 10H00 et à ne pas remballer avant 17H00
- Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par les organisateurs et préalablement réservés.
- Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse,vol.....)
- La cafétéria (crêpes, gâteaux) et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'organisateur
- La salle accueillant du public est considérée comme espace public, et à ce titre ,est un espace non –fumeur
- Les tables sont fournies aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations .
- Les dommages seront payables immédiatement.
- Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation aux vide-greniers
-

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné,

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Email :

Carte d'identité No : Délivrée le :

Je souhaite exposer le samedi 24 MAI 2014 au Centre René FORTIN à BOHARS

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement relatif aux vide - greniers et l'accepter

Je déclare connaître la provenance des biens exposés (ni volés, ni recelés)

Je souhaite réserver.....mètre(s) linéaire(s) à 3 euros + une boisson et une crêpe offertes aux exposants

Je joins un chèque deeuros à l'ordre de AGBO C.R .Fortin Lez Huel BOHARS 29820

Les Assistantes Maternelles de l'association *Les Petits Lutins*
organisent leur 7ème

Foire à la Puériculture

Vêtements bébé et enfant / Matériel de puériculture / Jouets



Dimanche 22 Juin 2014
de 9h00 à 17h00
HALLE DES SPORTS de BOHARS



Tarif Exposants : 4 € le m avec table
3 € le m sans table

Visiteurs : 1,50 € l'entrée
(gratuit pour les - de 12 ans)

Renseignements et Réservation

Les Petits Lutins

02 98 01 08 15 ou 02 98 03 07 16

Bulletin d'inscription

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Téléphone.....

Pièce d'identité (n°CI.PC).....

Espace réservé :

Sur table 4€ le m x.....=.....

Sans table 3 € le m x.....=.....

Fait à Le.....

Signature.....

Bulletin et règlement signés à retourner avec le chèque de réservation libellé à l'ordre des « Petits lutins » à Mme Aoustin - 8 clos du Bois - 29820 BOHARS ou Mme LE GLÉAU - 14 rue de la Motte Féodale - 29820 BOHARS

REGLEMENT DE LA FOIRE

Article 1 : L'inscription sera enregistrée lorsque le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné du chèque de règlement sera parvenu aux organisateurs.

Article 2 : toute inscription est ferme et définitive et ne saura faire l'objet d'un remboursement.

Article 3 : L'accueil des exposants aura lieu de 8h00 à 9h00. Passé cette heure, l'association organisatrice se réserve le droit de réattribuer l'emplacement réservé par un exposant absent sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun dédommagement.

Article 4 : L'ouverture de la foire au public se fera à partir de 9h00 et se terminera à 17h00.

Article 5 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.

Article 6 : Les exposants s'engagent à recevoir le public de 9h00 à 17h00.

Article 7 : Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices.

Article 8 : La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par l'association organisatrice.

Article 9 : La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et, à ce titre, est un espace non-fumeur.

Article 10 : les enfants, même exposants, restent sous la responsabilité des parents, et ne doivent pas rester seuls.

NOM : Date :

PRENOM : Signature :



La Maison Familiale de St Renan, 4 route du Mengleuz

- **Organise les mercredis 14 – 21 et 28 MAI 2014**, de 14 à 19 heures, des **après-midis « portes ouvertes »** afin de présenter ses différentes filières de formation par alternance : 50 % du temps en entreprise et 50 % du temps à la Maison Familiale :
 - **4^{ème} et 3^{ème} d'orientation** avec des stages multi-professionnels,
 - **Bac Pro « Services aux personnes et aux territoires » 3 ans** (post classe de 3^{ème}) : stages dans les secteurs des **services : santé, social et animation des territoires.**
 - **Préparation aux concours paramédicaux et sociaux** : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier, moniteur éducateur, éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants et assistant de service social.
- **Renseignements et informations** au : ☎ 02.98.84.21.58 ou par mail : mfr.st-renan@mfr.asso.fr

BOHARS ESPACE ROZ VALAN

Le samedi 21 juin à partir de 12h

La société de chasse

LA DIANE

Organise un repas chevreuil ouvert à tous

Apéro, entrée, plat, dessert, café 15 €

*Réservations au **06 31 24 14 97** avant le 10 juin 2014*

Ou auprès d'un membre du bureau

Ia Orana Bohars

19 au 25 mai

expos
village
projection
concert
tamouré

